

TRAVAILLEURS DE PLATEFORME : DE L'ACTION SYNDICALE À L'ACTION DE GROUPE

Jérôme Giusti, Brahim Ben Ali, Arthur Hay, Ghislaine Hierso, Olivier Jacquin, Christophe Lèguevaques, Thomas Thévenoud

La Fondation Jean-Jaurès poursuit sa réflexion amorcée il y a trois ans sur le travail à l'âge du numérique, en faisant débattre des experts autour des travailleurs de plateforme, un sujet au cœur de l'actualité.

Le sommet social européen de Porto des 7 et 8 mai dernier leur était en effet en partie consacré, tandis qu'en France une ordonnance est venue poser, le 21 avril, les bases d'un dialogue social entre ces derniers et les plateformes, et qu'une proposition de loi parlementaire est débattue au Sénat à partir du 27 mai pour leur reconnaître le droit à engager des actions de groupe devant les conseils de prud'hommes. Cette action judiciaire collective a été proposée dans le dernier rapport de Jérôme Giusti et Thomas Thévenoud publié en mars 2021 par la Fondation Jean Jaurès : « **Travailler à l'âge du numérique : l'an II des coopératives !** ». Indépendants de fait, les travailleurs de plateforme aspirent toujours plus à être représentés collectivement et à exercer leurs droits en groupe.

La rencontre réunit :

- **Jérôme Giusti**, avocat et co-directeur de l'Observatoire Justice et sécurité de la Fondation Jean-Jaurès,
- **Thomas Thévenoud**, ancien député et ancien ministre,
- **Olivier Jacquin**, sénateur PS de Meurthe-et-Moselle,
- **Christophe Lèguevaques**, avocat,
- **Ghislaine Hierso**, administratrice d'associations et co-rapporteuse du groupe de travail « Responsabilité numérique des entreprises » de la Plateforme RSE,
- **Brahim Ben Ali**, secrétaire général du syndicat INV,
- **Arthur Hay**, secrétaire général du syndicat CGT des coursier·e·s de Gironde.

Pour retrouver les publications de la Fondation Jean-Jaurès sur le sujet :

- « Pour travailler à l'âge du numérique, défendons la coopérative ! », par Jérôme Giusti et Thomas Thévenoud
- « Travailler à l'âge du numérique : l'an II des coopératives », par Jérôme Giusti et Thomas Thévenoud
- « Après les chartes et le rapport Frouin, quelle régulation pour les plateformes de travail ? », par Fatima Bellaredj, Brahim Ben Ali, Hind Elidrissi, Jean-Yves Frouin, Olivier Jacquin, Patrick Levy-Waitz, Teddy Pellerin, Jérôme Pimot, Véronique Revillod, Stéphane Vernac, et Jérôme Giusti